ATTESTATION DE VACCINATION et INSTRUCTIONS

Toutes les personnes devant rencontrer les exigences de la politique sur la vaccination devront compléter une attestation de vaccination. Les instructions qui suivent donnent le détail des étapes que les personnes devront suivre afin de compléter le formulaire d'attestation.

Étape 1 : Informations d'identification personnelle

- ✓ Remplissez la section des informations d'identification personnelle

Étape 2 : Énoncé de confidentialité

- ✓ Lisez l'Énoncé de confidentialité.

Étape 3 : Statut vaccinal

- ✓ Choisissez le statut vaccinal actuel qui s'applique à vous, conformément aux définitions prévues dans la Politique sur la vaccination contre la COVID-19.

  - Entièrement vacciné
  - Partiellement vacciné
    - i. Précisez la date de la réception de votre première dose
    - ii. Indiquez la date prévue de la réception de votre deuxième dose :
  - Non vacciné
  - Non vacciné parce que vous demandez une mesure d'adaptation
    - Vous devez discuter directement avec les ressources humaines de l'ONF de votre demande de mesure d'adaptation et fournir la documentation appropriée le plus tôt possible.
    - Voici des détails concernant les documents à l'appui qui pourraient vous être demandées:
      - Contre-indication médicale: Document écrit par votre médecin traitant ou votre infirmière praticienne, décrivant les raisons médicales pour lesquelles vous ne pouvez pas recevoir le vaccin contre la COVID-19 ou les raisons médicales pour lesquelles la vaccination doit être reportée. La note devrait préciser si les raisons médicales sont établies de façon permanente ou pour une période limitée. Dans le cas d'une période limitée, la note devrait indiquer la durée prévue.
      - Religion: Une déclaration faite sous serment (signée devant un commissaire aux affidavits) contenant des renseignements supplémentaires sur la sincère croyance religieuse qui interdit la vaccination.
      - Autres motifs de distinction illicite: Des renseignements précis quant à la nature des motifs de distinction illicite prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) en vertu desquels vous ne pouvez pas vous faire vacciner.

Étape 4 : Examen et soumission

- ✓ Examinez votre attestation et apposez votre signature ainsi que la date avant de la soumettre à vaccination@onf.ca.

Formulaire d'attestation *(Protégé A lorsque rempli)*

Informations d'identification personnelle

Prénom : _____

Nom : _____

Superviseur immédiat : _____

Énoncé de confidentialité

☐ Je reconnais l'Énoncé de confidentialité ci-dessous.

J'atteste que mon état de vaccination contre la COVID-19 est (obligatoire):

☐ Entièrement vacciné selon la Politique sur la vaccination

☐ Partiellement vacciné :

- Date de la première dose :_____
- Date prévue de la deuxième dose : _____

☐ Non vacciné parce que je demande une mesure d'adaptation

☐ Non vacciné

Je demande une mesure d'adaptation

☐ en raison d'une contre-indication médicale

☐ en vertu d'un motif de distinction illicite conformément au paragraphe 3(1) de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

Indiquer les motifs selon la LCDP

☐ Religion

☐ Un autre motif interdit en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

En soumettant ce formulaire, j'atteste du fait que les déclarations que j'ai faites et les informations que j'ai divulguées dans ce formulaire sont vraies, complètes et correctes. Je comprends que si mon statut vaccinal change, je dois remplir une nouvelle attestation de statut vaccinal. Je reconnais que les informations que je soumets dans ce formulaire sont sujettes à vérification et audit, et je reconnais spécifiquement que les ressources humaines se réservent le droit, à leur seule discrétion, de demander une preuve de vaccination.

Signature du déclarant ou de la déclarante

Signature : _____

Date : _____

Énoncé de confidentialité du Formulaire d'attestation

La vaccination contre la COVID-19 sera une exigence pour tous les fonctionnaires fédéraux dans le cadre de l'approche visant à protéger les fonctionnaires fédéraux et la communauté contre la COVID-19 et pour assurer des milieux de travail sécuritaires. La vaccination ajoutera une couche de protection qui œuvrera de concert avec d'autres mesures de santé publique pour combattre la propagation du virus.

L'objet de la collecte et de l'utilisation de cette information vise à permettre à l'Office national du film du Canada (ONF) de s'acquitter de ses responsabilités afin d'assurer la santé et la sécurité des membres de son personnel. Il s'agit d'une exigence en vertu de l'article 124, partie II du *Code canadien du travail* et en vertu de la *Politique sur la vaccination contre la COVID-19* de l'ONF. Des renseignements personnels sont recueillis en vertu de la *Loi sur le cinéma,* des articles 7 et 11.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels recueillis serviront à confirmer votre statut vaccinal et à examiner les demandes de mesures d'adaptation pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se faire vacciner. Les renseignements personnels serviront conjointement avec d'autres mesures préventives contre la COVID-19, notamment le dépistage rapide, pour déterminer si vous obtiendrez l'accès sur place au lieu de travail et pour déterminer si vous pouvez vous présenter au travail en personne ou à distance. Vos renseignements personnels peuvent également être utilisés par l'ONF et partagés avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour surveiller et rendre compte de l'incidence générale de la COVID — 19 et du respect du programme de vaccination, comme énoncé dans les fichiers de renseignements personnels ordinaires POE 907, *Santé et sécurité au travail*. Les renseignements personnels peuvent également servir à faciliter l'administration du personnel, comme énoncé dans le fichier de renseignements personnels ordinaires POE 901, *Dossier personnel d'un employé*.

Les membres du personnel qui refusent de fournir les renseignements demandés risque de se voir refuser l'accès sur place au lieu de travail que vous puissiez vous présenter au travail en personne ou à distance et de subir d'autres conséquences administratives comme un congé forcé non payé jusqu'à ce qu'ils soient entièrement conformes. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit de consulter les renseignements personnels qui vous concernent et demander que des corrections y soient apportées. Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ou si vous avez des questions concernant le présent énoncé, veuillez communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) de l'ONF. Vous avez le droit de porter plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée au Canada au sujet du traitement accordé à vos renseignements personnels.